

Vol. II.—No. 31.

MONTREAL, JEUDI, 3 AOUT, 1871.

ABONNEMENT, \$3.00. PAR NUMERO, 7 CENTINS.

LE CONSEIL DE VILLE ET SES EMPLOYÉS.

La séance des pères de la Cité, qui eut lieu à l'Hôtelde Ville vendredi dernier, fut très animée et fort intéressante. Il y avait foule dans les galeries et dans les passages. Il s'agissait d'augmenter le traitement des employés, ou plutôt d'empêcher une augmentation déjà votée; l'attention des contribuables, toujours un peu trop endormie, avait été éveillée et même surexcitée. A part quelques interruptions un peu bruyantes et intempestives, tout se passa dans un ordre parfait. La question, simple en apparence, était compliquée dans les détails. La voici, en aussi peu de mots que possible. Le Conseil avait dé cidé depuis longtemps le principe qu'une augmentation et un meilleur ajustement de certains salaires devaient avoir lieu. Il y a quelques mois, une somme avait été appropriée pour cet objet. Le comité des finances avait consacré une somme de \$9,700 à l'augmentation du traitement de certains officiers qu'il désignait nommément dans son rapport à cet effet. Un comité spécial, appelé le comité des salaires, fut chargé de voir à la distribution de cet argent. Après de longues délibérations, il fit un rapport par lequel il accordait à MM. le trésorier et le greffier mille dollars de plus, à chacun, et d'autres augmentations à grand nombre d'autres officiers.

Ce rapport fut soumis au Conseil le 12 juillet dernier, et adopté purement et simplement par nos Ediles à la même séance par une majorité de 11 ou 12 contre 4 ou 5. Ce rapport, paraît-il, avait deux grands défauts: il élevait le traitement de certains officiers qui n'étaient pas nommés dans la liste ou cédule du comité des finances, tandis qu'il laissait de côté quelques autres employés désignés dans la même liste comme ayant droit à une augmentation. Le second péché des auteurs du rapport consiste en ce que les sommes destinées à solder les augmentations excédait d'une couples de mille piastres le montant affecté pour cet objet par le comité des finances.

Quoi qu'il en soit, le rapport fut adopté et les augmentions votées, comme nous venons de le dire, à la séance du 12 juillet, malgré les protestations de l'énergique échevin Bastien. Ce monsieur considérait que le rapport, n'écoutant pas les instructions et dépassant l'appropriation du comité des finances, devait être renvoyé à ce dernier comité et que le Conseil n'avait pas le droit de l'accepter. tel que soumis. Il souleva même à cet effet une question d'ordre, que Son Honneur le Maire décida contre lui.

Tout le monde sait à peu près le reste. A la séance du 28 juillet, la motion de M. J. W. Stephens, secondée par l'échevin St. Charles, (et telle qu'amendée sur la suggestion de l'échevin Bernard) passa à une majorité de 13 contre 5.

Cette motion anéantit l'adoption du rapport du comité des salaires et le réfère au comité des finances pour considération. C'est à dire qu'il n'y a plus rien de fait et que tout est à recommencer.

Ce débat, cette querelle de famille entre l'autorité municipale, ses employés et l'autorité constituante et payante, les contribuables, nous suggère deux réflexions que nos lecteurs trouveront fort naturelle. On attribue le renversement de la décision du comité des salaires à l'a gitation créée par M. Bastien, homme intelligent, actif et plein d'initiative. Il était la tête et l'âme du mouvement. La population de l'Est de la ville s'est excitée et passionnée pour une question de \$10,000.00 à \$12,000.00. du problème, pour être juste, impose la nécessité de un public spécial, c'est une courte et éloquente apolégi-

C'est bien, fort bien; nous ne l'en blâmons pas, nous n'en blâmons pas M. Bastien. Mais au nom du public, qu'un journaliste a toujours plus ou moins la présomption de représenter, au nom de la ville de Montréal, au nom de la partie Est, au nom du pays tout entier, nous prenons la liberté de demander à M. Bastien, à ses constituants, à tous les contribuables du Faubourg Québec de se lever comme un seul homme pour obtenir la votation du million. Nous demandons à M. Bastien d'employer toute son intelligence, toute son énergie, toute son influence à pousser la question du Chemin de fer du Nord et le chemin de fer Central. C'est là un sujet digne de tous les efforts, qui porte dans ses flancs la fortune de Montréal et du Faubourg Québec en particulier. L'affaire des salaires n'appauvrira pas beaucoup Montréal, en supposant qu'elle soit résolue dans le sens le plus favorable aux contribuables: mais si on ne prend pas les moyens de presser la Corporation et de l'amener à voter l'aide n'cessaire et demandée, la ville perdra l'occasion d'attirer chez elle et dans la partie Est une immense prospérité, d'y créer, d'y augmenter le commerce et l'industrie. Il est important, il est urgent qu'on ne puisse pas dire de la population canadienne française du Faubourg Québec qu'elle reste froide et insouciante devant des questions d'importance majeure et qui l'intéressent à un suprême degré. A l'œuvre, donc!

Nous ne voulons pas reprocher à la majorité son vote du 28 juillet. Elle nous paraît avoir eu de bonnes raisons pour renvoyer le rapport du Comité des Salaires au Comité des Finances. Il y avait là une question de légalité qui nous a paru très-forte, que le maire et quelques conseillers ont bien muse en lumière. Le mérite de la question a été à peine effleuré. On ne s'est pas plaint de l'exagération des nouveaux salaires. Tout le débat a roulé sur une question d'opportunité et de forme. Ce qui est regrettable, c'est la conduite de ceux qui ont voté pour l'adoption du rapport le 12 juillet et qui l'ont mis de côte le 28. Nous ne songeons même pas à attaquer leur motif; ce sont tous gens parfaitement honorables et irréprochables. La raison qu'ils ont invoquée pour justifier leur changement d'opinion est très-plausible: il est toujours temps, comme il est toujours noble de reconnaître une erreur et de la corriger. Mais il est pénible d'avoir à constater que des hommes supérieurs, qui représentent la métropole commerciale du Canada, soient tombés dans de telles contradictions. Il nous semble, nous le croyons humblement, qu'il eût été facile de découvrir dès le 12 juillet les raisons qui étaient si fortes le 28, et, quoiqu'on en dise, ceux qui se sont ainsi déjugés auront toujours l'air d'avoir été trop légers le 12 ou trop faibles le 28. Des hommes publics, dans une telle position ne doivent jamais s'exposer à de telles Cela ne peut que rabaister le niveau de la représentation municipale et nuire au crédit de la ville. Nous serions presque tenté de trouver préférable le courage de la minorité qui a voulu rester conséquente avec elle-même.

Nous nous abstenons, et pour de bonnes raisons, de nous exprimer sur la valeur intrinsèque de cette querelle municipale, qui, au fond, doit se résumer et se résoudre en cette question: est il nécessaire d'augmenter les traitemen's des employés de la Corporation, et, si oui, dans quelle proportion et sur quels officiers dpit s'effectuer cette augmentation? Comme on le voit, la solution

mettre en cause et à l'étude la capacité, la force, l'importance, l'efficacité et la responsabilité de chaque employé. La discussion qui s'est faite au Conseil le 28 juillet dernier ne nous a nullement éclairé sur ces différents points, qui n'ont pas même été touchés. La question va revenir devant le public, lorsque le Comité des Finances fera son rapport. C'est alors que viendra le temps de peser certaines rumeurs qui courent les rues, comme d'examiner la valeur des raisons apportées pour étayer l'accroissement des salaires. Nous ferons, avec impartialité, connaître tous les côtés de la question.

J. A. Mousseau.

BIBLIOGRAPHIE.

Le Droit Civil Canadien... prérédé d'une histoire générale du Droit Canadien," par MM. Gonzalve Doutre et Edmond Lareau.

Les deux premières livraisons de cet ouvrage sont devant le public. On y traite de l'histoire du Droit canadien. Déclarons de suite que nous sommes heureusement désappointé ; jusqu'à présent du moins, nos appréhensions ne sont pas justifiées. Comme histoire documentaire des origines de notre droit, cette première partie a une grande valeur. Elle contient des pièces curieuses et nouvelles sur les commencements de la colonie,-de 1492 à 1664. Cette histoire de la colonie par pièces justificatives fera certainement mieux comprendre et mieux apprécier l'ancienne administration française et les dissensions intestines qui troublèrent si souvent l'har-

En général, la compilation est bien faite, les choix sont udicieux et destinés à éclairer un point quelconque de législation. Enfin, il y a du travail, il y a de la conscience dans cette œuvre. Nous irons plus loin: on y sent même l'effort ou la contrainte que s'imposent les auteurs pour ne pas laisser se déteindre sur leur ouvrage les couleurs de leur école. Tant mieux, et tout le monde leur en saura gré. Nous prenons la liberté de leur conseiller de continuer dans cette voie courageuse. Ils parviendront, dans leurs livraisons subséquentes, a faire disparaître certaines citations, certaines allures et certaines appréciations dent on ne voit pas la nécessité, dont on ne sent pas la justesse, et qui déparent un peu leurs cahiers de mai et juin.

Mais, nous nous hâtons de le répéter, en général l'œuvre est bonne. On aurait pu quelquefois, rarement citer mieux; aussi, très-souvent, on aurait pu citer pire. En somme, MM. Doutre et Lareau sont très dignes de l'encouragement du public; leur compilation est une œuvre historique qui restera et qui sera toujours consultée avec truit par tous ceux qui, voulant bien comprendre une loi, doivent remonter aux sources, étudier les raisons ou causes sociales ou politiques qui l'ont motivée.

"Catholicisme, Protestantisme et Infidélité. — Appel aux "Américains de bonne foi."—Par le P. F. X. Weninger, D. D., missionnaire de la Compagnie de Jésus.

Nos remerciments à MM. D. et J. Sadlier, pour l'envoi de ce livre. Ces éditeurs rendent à la cause catholique un service continuel en se faisant les propagateurs de toutes les bonnes œuvres, de tous les bons livres. Celui du Père Weninger est bien précieux; quoiqu'adressé à